

# Banque canadienne impériale de commerce

**Type de mission :** Révision annuelle

**Date :** 28 janvier 2025

**Équipe de mission :**

Tomya Sardana, [tomya.sardana@morningstar.com](mailto:tomya.sardana@morningstar.com)

Kajal Chaubey, [kajal.chaubey@morningstar.com](mailto:kajal.chaubey@morningstar.com)

## Introduction

La Banque canadienne impériale de commerce (« CIBC » ou la « Banque ») a émis six instruments de dette durables entre octobre 2020 et janvier 2024 (collectivement les « Instruments de durabilité »)<sup>1</sup> pour financer et refinancer des projets liés aux énergies renouvelables et aux bâtiments écologiques. En décembre 2024, la CIBC a demandé à Sustainalytics d'examiner les projets financés avec les produits des Instruments de durabilité (les « Dépenses désignées ») et d'évaluer s'ils respectent les critères d'utilisation des produits et les engagements en matière de reporting établis dans leurs cadres respectifs (les « Cadres »).<sup>3,4</sup> Il s'agit du quatrième examen annuel de Sustainalytics de l'allocation et de la déclaration des instruments émis en vertu des cadres, après les examens précédents de décembre 2021, février 2023 et mars 2024.<sup>5,6,7</sup>

## Critère d'évaluation

Sustainalytics a évalué les Dépenses désignées et les rapports de la CIBC en se basant sur le fait qu'ils :

1. respectaient les critères d'utilisation des produits et d'éligibilité définis dans leurs Cadres ; et
2. rendaient compte d'au moins un indicateur clé de performance (ICP) pour chaque catégorie d'utilisation des produits définie dans les Cadres.

<sup>1</sup> Les Instruments de durabilité comprennent : i) l'obligation verte 2020 en USD, émise en octobre 2020 et levée de 500 millions USD ; ii) les CPG liés au marché ESG, émis de juin 2021 à novembre 2023 et levés de 94 millions CAD ; iii) les obligations structurées en CAD, émises en décembre 2022 et levées de 2 millions CAD ; iv) les obligations structurées en USD, émises en janvier 2023 et levées de 4 millions USD ; v) l'obligation verte 2024 en EUR, émise en janvier 2024 et levée de 500 millions EUR ; et vi) les comptes de dépôt de durabilité, dépôt effectué d'août 2023 à juillet 2024 d'une valeur de 179,77 millions USD.

<sup>2</sup> La CIBC a communiqué à Sustainalytics que i) l'obligation verte en dollars américains 2020 émise en octobre 2020 était basée sur le cadre d'émission d'obligations vertes de la CIBC de 2020; ii) les CPG liés au marché ESG, les obligations structurées en dollars canadiens et en dollars américains et l'obligation verte en euros 2024 émis entre juin 2021 et janvier 2024 étaient basés sur le cadre d'émission d'obligations durables de la CIBC de 2021; et iii) les dépôts durables effectués entre août 2023 et février 2024 ont été émis en vertu du cadre d'émission d'obligations durables de la CIBC de 2021, tandis que ceux émis entre mars 2024 et juillet 2024 sont conformes au cadre d'émission d'obligations durables de la CIBC de 2024 daté de mars 2024.

<sup>3</sup> Les cadres comprennent le Cadre d'émission durable de la CIBC 2024 à l'adresse (<https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor-relations/pdfs/debt-information/green-bond/cibc-sustainability-issuance-framework-2024-en.pdf?msocid=1b335d734f226aff2d1e48504ed06b78>); qui est une mise à jour du Cadre d'émission durable de la CIBC 2021

([https://www.cibc.com/content/dam/about\\_cibc/investor\\_relations/pdfs/debt\\_info/cibc-sustainability-issuance-framework-en.pdf](https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/investor_relations/pdfs/debt_info/cibc-sustainability-issuance-framework-en.pdf)); qui est à son tour une mise à jour du Cadre des obligations vertes de la CIBC 2020

([https://www.cibc.com/content/dam/about\\_cibc/investor\\_relations/pdfs/debt\\_info/cibc-green-bond-framework-en.pdf](https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/investor_relations/pdfs/debt_info/cibc-green-bond-framework-en.pdf)). Sustainalytics a fourni des OSP pour chacun des cadres.

<sup>4</sup> La CIBC a communiqué à Sustainalytics que i) l'obligation verte en dollars américains 2020 émise en octobre 2020 était basée sur le cadre d'émission d'obligations vertes de la CIBC de 2020; ii) les CPG liés au marché ESG, les obligations structurées en dollars canadiens et en dollars américains et l'obligation verte en euros 2024 émis entre juin 2021 et janvier 2024 étaient basés sur le cadre d'émission d'obligations durables de la CIBC de 2021 (le « Cadre de 2021 »); et iii) les dépôts durables effectués entre août 2023 et février 2024 ont été émis en vertu du cadre d'émission d'obligations durables de la CIBC de 2021, tandis que ceux émis entre mars 2024 et juillet 2024 sont conformes au cadre d'émission d'obligations durables de la CIBC de 2024 daté de mars 2024.

<sup>5</sup> Sustainalytics, « Revue annuelle, CIBC », (2021), à l'adresse :

[https://www.cibc.com/content/dam/about\\_cibc/investor\\_relations/pdfs/debt\\_info/sustainalytics-2021-annual-review-en.pdf](https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/investor_relations/pdfs/debt_info/sustainalytics-2021-annual-review-en.pdf)

<sup>6</sup> Sustainalytics, « Revue annuelle, CIBC », (2023), à l'adresse : <https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor-relations/pdfs/debt-information/green-bond/sustainalytics-2022-annual-review-en.pdf>

<sup>7</sup> Sustainalytics, « Revue annuelle, CIBC », (2024), à l'adresse :

[https://www.cibc.com/content/dam/about\\_cibc/investor\\_relations/pdfs/debt\\_info/sustainalytics-2023-annual-review-en.pdf](https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/investor_relations/pdfs/debt_info/sustainalytics-2023-annual-review-en.pdf)

**Tableau 1 : Cadre des obligations vertes de la CIBC 2020 – Catégories d'utilisation des fonds, critères d'admissibilité et indicateurs clés de performance associés**

Catégorie d'emploi des produits	Critère d'éligibilité	Indicateurs clés de performance
<b>Énergie renouvelable</b>	<p>Développement, construction, acquisition, exploitation, maintenance et distribution des sources d'énergie renouvelables suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solaire</li> <li>• Éolien offshore et terrestre</li> <li>• Géothermie à émissions directes</li> <li>• marémotrice</li> <li>• Projets hydroélectriques à petite échelle (&lt;25 MW) et au fil de l'eau, ainsi que la remise à neuf, l'exploitation ou l'entretien d'installations hydroélectriques existantes</li> </ul> <p>Déchets de biomasse qui n'épuisent pas les réservoirs de carbone existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émission de CO<sub>2</sub> évitée (tCO<sub>2</sub>e)</li> <li>• Capacité totale installée (MW)</li> </ul>
<b>Bâtiments verts</b>	<p>Développement, construction, acquisition, exploitation et entretien d'immeubles résidentiels ou commerciaux qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ont reçu, ou s'attendent à recevoir, sur la base de la conception ou de la construction, une certification selon les normes de construction vérifiées par des tiers, y compris Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Or ou Platine ou des niveaux équivalents dans d'autres programmes de certification tels que BOMA BEST, BREEAM ou ENERGY STAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies d'énergie (KWh/m<sup>2</sup> de SB)</li> <li>• kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de SB, avec référence à des systèmes de certification spécifiques, le cas échéant</li> <li>• Surface au sol de l'immobilier vert (m<sup>2</sup>)</li> </ul>

**Tableau 2 : Cadre d'émission de la CIBC en matière de durabilité 2021 - Catégories d'utilisation des produits, critères d'admissibilité et indicateurs clés de performance associés**

Catégorie d'utilisation des produits	Critère d'éligibilité	Indicateurs clés de performance
<b>Énergie propre</b>	<p>Développement, construction, acquisition, exploitation, maintenance et distribution des sources d'énergie renouvelables suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solaire</li> <li>• Éolien offshore et terrestre</li> <li>• Géothermie avec émissions directes &lt;100 grammes de CO<sub>2</sub>/kWh</li> <li>• marémotrice</li> <li>• Hydrogène produit à partir d'énergies renouvelables</li> <li>• Projets hydroélectriques à petite échelle (&lt;25 MW) et au fil de l'eau, ainsi que la remise à neuf, l'exploitation ou l'entretien d'installations hydroélectriques existantes</li> <li>• Déchets de biomasse et biocarburants renouvelables dont les sources comprennent des résidus agricoles et forestiers durables avec des émissions directes &lt;100 g de CO<sub>2</sub>/kWh</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CO<sub>2</sub> émission évitée (tCO<sub>2</sub>e)</li> <li>• Capacité totale installée (MW)</li> </ul>
<b>Bâtiments verts</b>	<p>Les bénéficiaires peuvent être affectés au développement, à la construction, à l'acquisition, à l'exploitation et à l'entretien de bâtiments résidentiels ou commerciaux répondant à l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont reçu, ou s'attendent à recevoir, en fonction de la conception ou de la construction, une certification selon les normes de construction vérifiées par un tiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Or ou Platine ou niveaux équivalents dans d'autres programmes de certification tels que BOMA BEST (Or ou Platine), ou BREEAM (Excellent ou supérieur), ENERGY STAR (85 ou supérieur), Passive House Institute - EnerPHit, Toronto Green Standard (v3) Tier 2 ou supérieur, BC Step Code (Step 3 ou supérieur)</li> </ul> </li> <li>• Il sera également confirmé que le développement, la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien de bâtiments industriels qui ont reçu ou devraient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies en énergie (KWh/m<sup>2</sup> de SB)</li> <li>• kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de SB, avec référence à des systèmes de certification spécifiques, le cas échéant</li> <li>• Surface au sol de l'immobilier vert (m<sup>2</sup>)</li> </ul>

## Banque canadienne impériale de commerce

	recevoir la certification LEED Argent ont été conçus pour atteindre une amélioration d'au moins 20 % de l'efficacité énergétique par rapport à ASHRAE 90.1-2010.	
--	--	--

**Tableau 3 : Cadre d'émission de la CIBC en matière de durabilité 2024 - Catégories d'utilisation des produits, critères d'admissibilité et indicateurs clés de performance associés**

Catégorie d'utilisation des produits	Critère d'éligibilité	Indicateurs clés de performance
<b>Énergie propre</b>	<p>Sources d'énergie propres : Solaire, éolien offshore et terrestre, géothermie avec émissions directes &lt; 100 gCO<sub>2</sub>e/kWh sur la base du cycle de vie ; marémotrice.</p> <p>Production d'énergie avec des matières premières utilisant de l'hydrogène ou de l'ammoniac générés à partir de sources d'énergie propres, ainsi que des technologies et des infrastructures pour soutenir cette production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Petite échelle (&lt;25 MW), run-of-river hydroelectric projects, as well as the refurbishment, operation or maintenance of existing hydroelectric facilities. For hydroelectric projects &gt;25 MW, les seuils de densité de puissance ou d'émissions du cycle de vie doivent être respectés).</li> <li>Résidus de biomasse et de biocarburants renouvelables provenant de l'agriculture durable (certification RSB et RSPO, par exemple) et de la foresterie (certification Forest Stewardship Council (FSC), Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) et Sustainable Forestry Initiative (SFI)) avec des émissions directes &lt; 100 grammes de CO<sub>2</sub>e/kWh</li> <li>Énergie nucléaire et installations, services, systèmes ou équipements connexes, y compris l'enrichissement et l'approvisionnement en combustible nucléaire et les activités liées au remplacement des composants ou à la gestion du combustible utilisé, y compris le recyclage et le stockage.</li> </ul> <p>Infrastructure de transport spécifiée Infrastructures et équipements de transport et de distribution d'électricité qui respectent au moins l'un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 67 % de la capacité de production nouvellement activée est inférieure au seuil de production de 100 grammes de CO<sub>2</sub>e/kWh, sur une période glissante de cinq ans ; ou</li> <li>Permettre au réseau de soutenir l'intégration de technologies renouvelables ou de stockage dont le seuil d'émission est inférieur à 100 grammes de CO<sub>2</sub>e/kWh sur une période glissante de cinq ans ; ou</li> <li>Facteur moyen d'émissions du réseau inférieur à la valeur seuil de 100 grammes de CO<sub>2</sub>e/kWh, sur une période glissante de cinq ans</li> <li>Investissements dans la recherche et le développement qui augmentent la part d'électricité à faible émission de carbone et/ou permettent l'intégration d'énergies renouvelables au réseau électrique en connectant directement les énergies renouvelables, comme la connexion de la production d'énergie renouvelable (par exemple, des micro-réseaux), des systèmes de stockage d'énergie et des systèmes de batteries.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de CO<sub>2</sub> évitée (tCO<sub>2</sub>e)</li> <li>Capacité totale installée (MW)</li> </ul>
<b>Bâtiments verts</b>	<p>Bâtiments résidentiels ou commerciaux ou projets de construction qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ont reçu ou s'attendent de recevoir, en fonction de la conception, de la construction, de l'exploitation ou de la maintenance, des certifications telles que : Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Or ou Platine ; ou BOMA BEST (Or ou Platine) ; ou BREEAM (Excellent ou supérieur) ; ou ENERGY STAR (85 ou supérieur) ; ou Passive House Institute – EnerPHit ; ou Toronto Green Standard (v3) Tier 2 ou supérieur ; ou BC Step Code (Step 3 ou supérieur) ou National Green Building Standard (Argent ou supérieur) ; ou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Économies en énergie (KWh/m<sup>2</sup> de SB)</li> <li>kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de SB, avec référence à des systèmes de certification spécifiques, le cas échéant</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ont atteint, sur la base d'une évaluation par un tiers, une performance en matière d'émissions de GES dans les 15 % supérieurs de leur région géographique (ville, province ou État, pays) ; ou</li> <li>• Ont atteint, sur la base d'une évaluation par un tiers, une réduction d'au moins 30 % par rapport au niveau de référence de la consommation d'énergie ou des émissions de GES provenant des rénovations et des enveloppes des bâtiments.</li> </ul> <p>Projets de centres de données greenfield et de rénovation avec une efficacité énergétique annuelle moyenne (PUE) de conception égale ou inférieure à 1,50.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface au sol de l'immobilier vert (m<sup>2</sup>)</li> </ul>
--	---	---

## Responsabilité de l'émetteur

Il incombe à la CIBC de fournir des informations et des documents exacts concernant les détails des projets, y compris les descriptions, les montants alloués et l'impact.

## Indépendance et contrôle qualité

Sustainalytics, l'un des principaux fournisseurs de recherches et de notations ESG, a vérifié l'utilisation des produits des obligations vertes et des instruments verts. Les travaux entrepris dans le cadre de cette mission comprenaient la collecte de documents auprès de la CIBC et l'examen de ces documents afin d'évaluer leur conformité aux Cadres.

Sustainalytics s'est appuyée sur les informations et les faits présentés par la CIBC. Sustainalytics n'est pas responsable et ne peut être tenu responsable de toute inexactitude dans les opinions, constatations ou conclusions contenues dans les présentes en raison de données incorrectes ou incomplètes fournies par la CIBC.

Sustainalytics a déployé tous les efforts possibles pour garantir la plus haute qualité et rigueur au cours de son processus d'évaluation et a fait appel à son comité d'examen des obligations durables pour superviser l'examen.

## Conclusion

Sur la base des procédures d'assurance limitée mises en œuvre,<sup>8</sup> rien n'a été porté à l'attention de Sustainalytics qui nous amène à penser que, dans tous les aspects matériels, les dépenses désignées ne sont pas conformes aux critères d'utilisation des produits et aux engagements de déclaration dans les Cadres. La CIBC a révélé à Sustainalytics que le produit des instruments de durabilité avait été entièrement affecté en juillet 2024.

<sup>8</sup> Le processus d'assurance limitée de Sustainalytics comprend l'examen de la documentation relative aux détails des projets, telle que fournie par l'entité émettrice, qui est responsable de fournir des informations exactes. Il peut s'agir de descriptions de projets, de coûts estimés et réalisés, ainsi que d'impacts rapportés. Sustainalytics n'a pas effectué de visites sur place des projets.

## Résultats détaillés

Tableau 4 : Résultats détaillés

Exigences du Cadre	Procédure effectuée	Conclusions factuelles	Erreur ou exceptions identifiées
Critères d'utilisation des produits	Vérification des projets pour déterminer leur conformité avec les critères d'utilisation des produits décrits dans les Cadres.	Les dépenses désignées sont conformes aux critères d'utilisation des produits.	Aucune
Critères de déclaration	Vérification des projets ou des actifs pour déterminer si l'impact a été signalé conformément aux indicateurs de performance clés décrits dans les Cadres.	La CIBC a fait état d'au moins un indicateur clé de performance par catégorie d'utilisation des produits.	Aucune

## Annexes

### Annexe 1 : Répartition et impact rapporté de l'obligation verte en USD 2020

Tableau 5 : Affectation des fonds provenant de l'émission d'obligations vertes en USD 2020

Catégorie d'utilisation des produits	Industrie	Nom du code du projet	Région	Montant alloué (en millions USD)
Énergie renouvelable	Infra-éolien	RE 1	Canada	25.30
		RE 3	Europe	194.44
		RE 4	Europe	24.38
		RE 6	États-Unis	23.62
	Infra-solaire	RE 2	Canada	28.43
		RE 5	États-Unis	27.29
		RE 7	États-Unis	18.08
	RE 9	États-Unis	10.38	
Bâtiments verts	Bâtiments verts	GB 1	Canada	148.08
<b>Montant total alloué</b>				<b>500.00</b>
<b>Montant total non alloué</b>				<b>0.00</b>
<b>Produit net collecté</b>				<b>500.00</b>

Tableau 6 : Impact rapporté des projets d'énergie renouvelable financés par l'obligation verte USD 2020

Industrie	Nom du code du projet	ICP d'impact			
		Nombre de projets sous-jacents	Capacité totale installée (MW)	Énergie renouvelable générée (GWh)	Émissions annuelles évitées (tCO <sub>2</sub> e)
Infra-éolien	RE 1	2	54	177,317	2,838
	RE 3	3	180	900,000	160,789
	RE 4	1	25	71,980	23,681
	RE 6	4	91	313,943	143,158
Infra-solaire	RE 2	4	10	15,475	503
	RE 5	1	66	133,816	61,020
	RE 7	2	33	64,118	35,586
	RE 9	1	17	42,976	11,818

## Annexe 2 : Répartition et impact rapporté des obligations structurées en CAD

Tableau 7 : Allocation des produits des CPG liés au marché ESG (CAD), des obligations structurées en CAD et des obligations structurées en USD<sup>9</sup>

Catégorie d'utilisation des produits	Industrie	Nom du code du projet	Région	Montant alloué (en millions de dollars canadiens)
Énergie renouvelable	Infra-Éolien	RE 10	Canada	66.46
		RE 11	Canada	12.72
Bâtiments verts	Bâtiments verts	GB 1	Canada	22.23
<b>Montant total alloué</b>				<b>101.41</b>
<b>Montant total non alloué</b>				<b>0.00</b>
<b>Produit net collecté</b>				<b>101.41</b>

Tableau 8 : Impact rapporté des projets d'énergie renouvelable financés avec les obligations structurées du CAD

Industrie	Nom du code du projet	ICP d'impact			
		Nombre de projets sous-jacents	Capacité totale installée (MW)	Énergie renouvelable générée (GWh)	Émissions annuelles évitées (tCO <sub>2</sub> e)
Infra-Éolien	RE 10	4	96	257,149	334
	RE 11	12	10	28,133	914

Tableau 9 : Impact rapporté des projets de bâtiments écologiques financés par l'obligation verte en USD 2020 et les obligations structurées en CAD<sup>10</sup>

Nom du code du projet	ICP d'impact						
	Surface bâtie brute (SB)	Performance énergétique (kWh/m <sup>2</sup> de SB)	Émissions annuelles réduites (kg/CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> de SB)	Efficacité de l'eau (m <sup>3</sup> d'eau/m <sup>2</sup> de SB)	Économies d'eau annuelles	Déchets annuels détournés	Certifications

<sup>9</sup> Les émissions d'obligations structurées en dollars américains de 4 millions de dollars américains sont évaluées à 5,6 millions de dollars canadiens par la CIBC.

<sup>10</sup> La CIBC a confirmé que le produit de l'obligation verte en dollars américains de 2020 et des obligations structurées en dollars canadiens a été utilisé pour financer le même projet. Il n'est donc pas possible pour la CIBC de séparer l'impact du projet de bâtiment écologique.

GB1	176,000	115.98 (-40%)	13.35 (-14%)	0.45	25%	27%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LEED Platinum Core &amp; Shell</li> <li>- SmartScore Platine</li> <li>- Cote WELL H&amp;S</li> </ul>
-----	---------	------------------	-----------------	------	-----	-----	---

### Annexe 3 : Répartition et impact rapporté de l'obligation verte EUR 2024

Tableau 10 : Affectation des fonds provenant de l'émission d'obligations vertes EUR 2024

Catégorie d'utilisation des produits	Industrie	Nom du code du projet	Région	Montant alloué (en millions d'euros)
Énergie renouvelable	Éolien	RE 12	Canada	27.42
		RE 13	Canada	58.67
		RE 14	Europe	237.57
		RE 15	Europe	71.79
		RE 17	États-Unis	44.93
	Solaire	RE 18	États-Unis	44.38
		RE 21	États-Unis	15.24
<b>Montant total alloué</b>				<b>500.00</b>
<b>Montant total non alloué</b>				<b>0.00</b>
<b>Montant total des produits collectés</b>				<b>500.00</b>

Tableau 11 : Impact rapporté des projets d'énergie renouvelable financés avec l'obligation verte EUR 2024

Industrie	Nom du code du projet	ICP d'impact			
		Nombre de projets sous-jacents	Capacité totale installée (MW)	Énergie renouvelable générée (GWh)	Émissions annuelles évitées (tCO <sub>2</sub> e)
Infra-éolien	RE 12	1	13	29,851	970
	RE 13	1	37	113,483	3,687
	RE 14	49	201	474,300	98,215
	RE 15	145	218	478,842	75,369
	RE 17	67	184	439,858	839,500
Infra-solaire	RE 18	1	40	100,543	27,649
	RE 21	3	49	127,855	35,160



## Annexe 4 : Répartition et impact rapporté des comptes de dépôt de durabilité

Tableau 12 : Affectation des fonds provenant des comptes de dépôt de durabilité

Catégorie d'utilisation des produits	Industrie	Nom du code du projet	Région	Montant alloué (en millions de dollars américains)
Énergie renouvelable	Infra-solaire	RE 19	États-Unis	29.36
		RE 20	États-Unis	44.63
	Infra-solaire et éolien	RE 23	Canada	49.71
	Infra-Éolien	RE 24	Europe	5.84
	Infra-solaire	RE 22	Canada	50.23
<b>Montant total alloué</b>				<b>179.77</b>
<b>Montant total non alloué</b>				<b>0.00</b>
<b>Montant total des produits collectés</b>				<b>179.77</b>

Tableau 13 : Impact rapporté des projets d'énergie renouvelable financés avec les comptes de dépôt de durabilité

Industrie	Nom du code du projet	ICP d'impact			
		Nombre de projets sous-jacents	Capacité totale installée (MW)	Énergie renouvelable générée (GWh)	Émissions annuelles évitées (tCO <sub>2</sub> e)
Infra-solaire	RE 19	1	43	125,217	28,299
	RE 20	1	42	96,120	21,723
Infra-solaire et éolien	RE 23	6	16	37,077	1,205
Infra-Éolien	RE 24	4	85	215,299	1,722
Infra-solaire	RE 22	1	93	208,714	105,261

## Exclusion de responsabilité

**Copyright ©2025 Sustainalytics, une société Morningstar. Tous droits réservés.**

Les informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées dans le présent document (les « Informations ») sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu tiers et ne peuvent être mises à la disposition de tiers que sous la forme et le format divulgués par Sustainalytics. Les informations ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par des clients et/ou utilisateurs basés en Inde, et la distribution d'informations aux personnes et entités résidant en Inde n'est pas autorisée.

Les informations sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent pas une approbation d'un produit, d'un projet, d'une stratégie d'investissement ou une prise en compte de questions environnementales, sociales ou de gouvernance particulières dans le cadre d'une stratégie d'investissement ; (2) ne constituent pas un conseil d'investissement, ne recommandent aucun investissement particulier, ne représentent pas un avis d'expert ou une lettre d'assurance négative ; (3) ne font pas partie d'une offre et ne constituent pas une offre ou une indication d'achat ou de vente de titres, de sélection d'un projet ni de conclusion d'une quelconque transaction commerciale ; (4) ne constituent pas une évaluation de la performance économique, des obligations financières ni de la solvabilité d'une entité ; (5) ne remplacent pas un conseil professionnel ; (6) n'ont pas été soumises à, ni reçues l'approbation d'une autorité réglementaire ou gouvernementale compétente. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Les informations sont basées sur des informations mises à disposition par des tiers, sont sujettes à des changements continus et aucune garantie n'est donnée quant à leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité, ni leur adéquation à un usage particulier. Les informations sont fournies « telles quelles » et reflètent uniquement l'opinion de Sustainalytics à la date de leur publication.

Ni Sustainalytics ni ses fournisseurs de contenu tiers n'acceptent aucune responsabilité en relation avec l'utilisation des Informations ou pour les actions de tiers concernant les Informations, de quelque manière que ce soit, dans la mesure permise par la loi applicable.

Toute référence aux noms de fournisseurs de contenu tiers vise uniquement à reconnaître leur propriété des informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées dans les informations et ne constitue pas un parrainage ou une approbation des informations par ce fournisseur de contenu tiers. Pour plus d'informations sur les fournisseurs de contenu tiers, visitez <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>

Sustainalytics peut recevoir une rémunération pour ses notations, opinions et autres services, de la part, entre autres, d'émetteurs, d'assureurs, de garants et/ou de souscripteurs de titres de créance, ou d'investisseurs, via différentes unités commerciales. Sustainalytics a pris des mesures pour garantir l'objectivité et l'indépendance de ses opinions. Pour plus d'informations, visitez les [Documents de gouvernance](#) ou contactez [compliance@sustainalytics.com](mailto:compliance@sustainalytics.com).

Ce livrable, en particulier les images, le texte et les graphiques qu'il contient, ainsi que la mise en page et le logo de l'entreprise Sustainalytics sont protégés par le droit d'auteur et le droit des marques. Toute utilisation de celles-ci nécessite un consentement écrit préalable exprès. Est réputée utilisation notamment la copie ou la duplication de l'opinion en tout ou en partie, la diffusion de l'opinion, à titre gratuit ou onéreux, ou l'exploitation de cette opinion de toute autre manière imaginable.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.

## À propos de Morningstar Sustainalytics

Morningstar Sustainalytics est une société de recherche, de notation et de données ESG de premier plan qui soutient les investisseurs du monde entier dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables. Depuis plus de 30 ans, la société est à l'avant-garde du développement de solutions innovantes de haute qualité pour répondre aux besoins changeants des investisseurs mondiaux. Aujourd'hui, Sustainalytics travaille avec des centaines des gestionnaires d'actifs et fonds de pension de premier plan dans le monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Sustainalytics travaille également avec des centaines d'entreprises et leurs intermédiaires financiers pour les aider à prendre en compte la durabilité dans les politiques, les pratiques et les projets d'investissement. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter [www.sustainalytics.com](http://www.sustainalytics.com).

